

Image not found or type unknown



Pose d'affiches sur maison d'habitation

Par **fab**, le **10/06/2008** à **13:33**

Est-il illégal d'apposer des affiches sur ses fenêtres d'habitation avec les inscriptions suivantes : "ATTENTION MAISON PIEGEE. DANGER DE MORT", précisant que ces affiches n'ont qu'un but dissuasif.

Merci d'avance de l'attention que vous voudrez porter à ma demande.